

ANNEXE D : LIGNES DIRECTRICES POUR LA PLANIFICATION EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET ÉDUCATION À LA SANTÉ

Introduction

Les données de la présente annexe s'inscrivent dans la suite logique du contenu du document *Éducation physique et Éducation à la santé Secondaire 1 et Secondaire 2, Programme d'études : Document de mise en œuvre* (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba). Les lignes directrices pour la planification fournies ici seront particulièrement utiles aux nouveaux enseignants d'éducation physique/éducation à la santé (ÉP-ÉS) et aux enseignants qui utilisent un modèle de prestation comportant un pourcentage élevé de temps d'enseignement EN-classe.

La planification est un processus qui varie grandement selon les différences dans les conditions d'enseignement (p. ex., diversité démographique et culturelle, ressources et expertise disponibles, et priorités locales). La présente annexe fournit des suggestions concernant les points suivants :

- Partie A : Planification de l'enseignement
- Partie B : Planification de l'évaluation
- Partie C : Planification supplémentaire

La plupart des ressources mentionnées ci-dessous sont disponibles en ligne et indiquées dans la bibliographie.

Partie A : Planification de l'enseignement

Créer un environnement d'apprentissage significatif

Les principes directeurs discutés dans le *Cadre* (Vue d'ensemble, 6) visent à aider les enseignants et les administrateurs à concevoir un environnement d'apprentissage significatif pour le programme d'ÉP-ÉS. Une programmation efficace doit permettre que les expériences d'apprentissage, les ressources et les pratiques d'évaluation :

- soient adaptées à l'âge et au niveau de développement des élèves;
- prennent en considération les différents types d'intelligence des élèves et les divers besoins, styles, habiletés et forces en matière d'apprentissage (pour plus de détails sur l'enseignement différentiel, consulter la ressource du Ministère intitulée *Le succès à la portée de tous les apprenants*);
- respectent et apprécient la diversité humaine, notamment les aspects liés au sexe, aux habiletés et à la culture (consulter les ressources du Ministère telles que : *Les bases de l'excellence; Intégration des perspectives autochtones dans les programmes d'études; Études autochtones : Document cadre à l'usage des enseignants des années secondaires (S1-S4); Cap sur*

l'inclusion, Relever les défis : Gérer le comportement; Cap sur l'inclusion, Puiser à même les ressources cachées : Planification concernant les enfants marqués par les effets de l'alcool; À l'appui des écoles favorisant l'inclusion : Guide de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes à l'intention des élèves atteints de troubles du spectre autistique);

- comprennent des possibilités d'apprentissage actif et interactif qui favorisent la responsabilisation, l'inclusion, la communauté et le civisme, et qui appuient l'amélioration du bien-être physique et socioaffectif);
- aident les élèves à reconnaître des habitudes de vie qui sont saines et à comprendre leur contribution aux divers volets du développement durable : l'environnement, l'économie, la santé et le bien-être (voir le document *L'éducation pour un avenir viable*);
- font des liens curriculaires et appuient l'intégration des matières (consulter les *Liens curriculaires*);
- intègrent les types d'habiletés fondamentales : alphabétisme et communication, résolution de problèmes, relations humaines et technologie (voir *Les bases de l'excellence* et *La technologie comme compétence de base*);
- encouragent les partenariats avec les familles et la collectivité.

Mise en œuvre des lignes directrices sur les résultats d'apprentissage généraux

Les lignes directrices qui suivent offrent, pour chaque résultat d'apprentissage général (RAG), d'autres suggestions pour la création d'un environnement d'apprentissage significatif dans un cadre d'éducation physique et/ou d'éducation à la santé.

Lignes directrices pour le RAG 1 – Motricité



L'élève doit posséder des habiletés motrices déterminées, comprendre le développement moteur et connaître des formes d'activité physique propres à divers milieux, à diverses cultures et à diverses expériences d'apprentissage.

Lignes directrices sur la mise en œuvre

Les lignes directrices ci-dessous correspondent aux meilleures pratiques dans les activités d'apprentissage relatives au RAG 1 – Motricité.

- Établir des règles, des routines et des attentes pour les cours d'éducation physique sur le plan de la sécurité (physique et affective), de l'inclusion et de la répartition du temps, et communiquer avec les élèves et leurs parents ou tuteurs.
- Établir des lignes directrices appropriées concernant les vêtements à porter dans les cours d'éducation physique (p. ex., penser à la liberté de mouvement et à des semelles non marquantes dans le choix des chaussures de course).
- Établir un signal de début et d'arrêt de l'activité pour assurer la sécurité et garder la maîtrise du groupe (p. ex., signal de la main, signal sonore, taper dans les mains, ou des mots comme « allez », « on s'arrête », « fini », « pause »).

- Éviter d'utiliser l'exercice comme punition.
- Insister sur les comportements positifs dans les relations entre les élèves (p. ex., ne pas tolérer les remarques désobligeantes, les taquineries, l'exclusion).
- Choisir des activités qui favorisent une participation maximale (p. ex., ne pas opter pour des jeux d'élimination à moins qu'un autre choix d'activités ne soit offert et que l'élève puisse retourner rapidement à l'activité initiale; réduire les longues files ou le nombre de coéquipiers dans les équipes de relais).
- Choisir des activités d'apprentissage adaptées à l'âge et au niveau de développement des élèves, en prenant en considération le type et la taille de l'équipement ainsi que les principes mécaniques de la motricité. Par exemple, les objets légers et mous (balles en éponge, ballons de plage, etc.) sont faciles à manipuler et moins dangereux que les objets lourds et rigides.
- Maximiser le rapport élèves-équipement.
- Établir des méthodes sécuritaires et efficaces pour la distribution, la manipulation et le ramassage de l'équipement.
- Utiliser des stratégies équitables pour la formation de groupes (regrouper par couleur de chemise, par tirage au sort de numéros, par couleur des yeux, par mois d'anniversaire).
- Établir des règles d'arrivée au cours, en fonction de l'environnement et du type d'activité et de la supervision disponible, afin que les élèves puissent entrer en jeu dès le début du cours; établir aussi des règles de sortie pour assurer le maintien de l'ordre et une conduite sécuritaire des élèves dans les vestiaires, s'il y a lieu.
- Apporter des modifications lorsque le cours se déroule à l'extérieur, en tenant compte des facteurs de sécurité relatifs au soleil, au vent, aux surfaces humides ou glacées et au bruit. Regrouper les élèves de façon à ce qu'ils n'aient pas le soleil dans les yeux et qu'ils tournent le dos au vent ou à d'autres éléments de distraction.

Lignes directrices pour le RAG 2 – Gestion de la condition physique



L'élève doit être capable d'élaborer et de suivre un programme personnel de conditionnement physique pour demeurer actif physiquement et maintenir son bien-être la vie durant.

Lignes directrices sur la mise en œuvre

Tenir compte des lignes directrices ci-dessous au moment de planifier les activités d'apprentissage relatives au RAG 2 – Gestion de la condition physique.

- S'assurer que les élèves prennent une part active à autant de résultats d'apprentissage que possible. Choisir des activités qui favorisent une participation maximale de tous les élèves.
- Faire de l'évaluation un processus continu afin d'aider les élèves à comprendre, à améliorer et à maintenir leur condition physique personnelle.

- Établir des objectifs personnels et suivre les progrès individuels plutôt que de comparer les résultats à ceux des autres, comme dans les tests basés sur les normes.
- Encourager les élèves à comprendre de quelle façon l'organisme réagit à l'exercice et comment cela peut aider à prévenir les maladies.
- Encourager les élèves à assumer la responsabilité de leur propre condition physique en leur fournissant la possibilité d'établir des objectifs réalistes et en suivant constamment leurs progrès. Les résultats des tests d'évaluation de la condition physique devraient servir d'outil pour le suivi des progrès individuels (et non pas pour des fins de classement par niveau de compétence).
- Faire participer les parents ou tuteurs, les familles et la collectivité à la promotion d'habitudes de vie saines et d'activités physiques auprès des élèves en utilisant des stratégies d'évaluation authentiques, comme des tâches de préparation d'un portfolio à la maison, un journal ou carnet d'activités et des programmes de conditionnement physique personnalisés.
- S'assurer que les élèves bénéficient d'un enseignement et d'une supervision appropriés lorsqu'ils utilisent un moniteur de fréquence cardiaque pour éviter la confusion ou la frustration.
- Choisir une variété de tâches ou de tests appropriés pour mesurer les éléments de condition physique reliés à la santé (p. ex., courir sur une distance précise, pendant un laps de temps défini, ou à une certaine vitesse pour déterminer l'endurance cardiorespiratoire). Les stratégies ci-dessous sont appropriées pour l'administration des tâches d'évaluation de la condition physique :
 - Mettre l'accent sur les progrès individuels plutôt que sur la performance individuelle.
 - Faire participer les élèves à l'établissement d'objectifs stimulants et réalistes.
 - Fournir des commentaires constructifs au sujet des progrès vers l'atteinte des objectifs.
 - Créer un environnement humaniste, en gardant l'évaluation aussi privée et confidentielle que possible (p. ex., éviter d'annoncer ou d'afficher les points relatifs à la condition physique, fournir au besoin des choix et des options pour chacun des éléments de la condition physique, en respectant les différences individuelles).
 - S'assurer que les élèves sont bien préparés et informés avant la tenue de l'évaluation.
 - Communiquer les résultats ou points relatifs à la condition physique dans un contexte hors de celui du bulletin scolaire.
 - Fournir aux élèves des stratégies pour améliorer ou maintenir leur condition physique.

Pour obtenir d'autres renseignements, consulter les *Lignes directrices pour l'évaluation de la condition physique dans les écoles du Manitoba* (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba).

Lignes directrices pour le RAG 3 – Sécurité



L'élève doit être capable de se comporter de manière sécuritaire et responsable en vue de gérer les risques et de prévenir les blessures lors de la pratique d'activités physiques ainsi que dans la vie quotidienne.

Lignes directrices sur la mise en œuvre

Les lignes directrices ci-dessous correspondent aux meilleures pratiques dans les activités d'apprentissage relatives à la sécurité.

Domaine A : Gestion des risques liés à l'activité physique

- Utiliser les critères établis par la Cour suprême du Canada pour déterminer le degré de diligence nécessaire et approprié dans le contexte de l'éducation physique. (Voir la discussion sur la sécurité et la responsabilité civile dans la section Vue d'ensemble du présent document. Pour revoir les critères relatifs aux activités scolaires et non scolaires, veuillez consulter le document *Manuel de la sécurité HORS-classe, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba*.)
- Pour obtenir des renseignements sur les activités scolaires concernant les aspects supervision, progression de l'enseignement, installations/environnement, équipements et gestion des risques, voir les *Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines* (MPETA et al. – AMEEP) et *Manitoba sans danger pour les jeunes : La ressource des excursions scolaires à l'intention des écoles* (Hanna, Quest Research and Consulting Inc., et YouthSafe Outdoors).
- Consulter le *Manuel de la sécurité HORS-classe* (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba) pour obtenir de l'information sur les aspects supervision, progression de l'enseignement, installations/environnement, équipements et gestion des risques liés aux activités non scolaires.
- Établir des règles de sécurité dès le début de l'année et maintenir leur application tout au long de l'année (p. ex., entrée et sortie du gymnase, utilisation des vestiaires, façons de prendre, de tenir et de déposer l'équipement, rangement sous clé d'objets de valeur comme des bijoux, pauses pour aller aux toilettes ou boire).
- Établir des règles de sécurité pour les installations de jeu à l'intérieur et en plein air (p. ex., enlever du gymnase tout objet pointu ou meuble avec une arête coupante qu'un élève pourrait heurter; s'assurer qu'il y a un espace suffisant entre les groupes). Faire de même pour le matériel (p. ex., ne pas aller chercher une pièce de matériel qui se trouve dans un endroit non sécuritaire, c.-à-d., ailleurs que dans les limites du terrain de jeu de l'école, ou dans un espace de jeu utilisé par d'autres élèves, en particulier s'il s'agit d'une activité avec raquette ou autre objet pour frapper).
- Établir des règles de sécurité pour la distribution du matériel et l'organisation d'activités comportant des circuits ou stations (p. ex., pour les points de départ décalés, demander aux élèves de faire le tour d'un circuit sans bousculer personne, fournir suffisamment de stations pour que tous les élèves demeurent actifs, demander aux élèves de rapporter le matériel après usage).

- S'informer des données les plus récentes sur la sécurité et les renseignements médicaux concernant les élèves (p. ex., exercices contre-indiqués, matériel et utilisation, allergies).
- Analyser le degré de risque inhérent à chaque activité physique, en fonction de facteurs tels que le niveau d'habileté, l'expérience antérieure, l'expertise des enseignants, les conditions atmosphériques, les installations et le matériel disponibles.
- Pendant la supervision, se placer dans une position (p. ex., le dos au mur) où l'on peut garder les élèves dans le champ de vision le plus possible.

Domaine B : Sécurité pour soi-même et pour les autres

- Établir un code de conduite pour la classe et/ou l'école afin de favoriser les comportements sécuritaires (p. ex., marcher et non courir dans les corridors, faire preuve d'un esprit sportif dans les activités à l'heure du dîner ou les activités intramurales, s'éloigner des situations d'intimidation ou les éviter).
- Suivre les lignes directrices en vigueur de l'école ou de la division scolaire concernant des facteurs tels que l'étendue et la portée du contenu du cours, la communication avec les parents et les ressources d'apprentissage pour la mise en œuvre des résultats d'apprentissage des élèves relativement à la sécurité personnelle.
- Fournir aux parents des renseignements concernant les activités d'apprentissage relativement à l'éducation en matière de sécurité, dans la mesure du possible.
- Promouvoir les règles de sécurité pour la protection à la maison (p. ex., garder les portes extérieures verrouillées) et hors de la maison (p. ex., s'assurer qu'une personne sache toujours où l'enfant se trouve).
- Promouvoir les règles de protection contre l'exploitation sexuelle (p. ex., quoi faire si l'on atteint un site Internet à contenu pornographique).

Lignes directrices pour le RAG 4 – Gestion personnelle et relations sociales



L'élève doit être capable de se connaître lui-même, de prendre des décisions favorables à sa santé, de coopérer avec les autres en toute équité et de bâtir des relations positives avec eux.

Lignes directrices sur la mise en œuvre

Les lignes directrices ci-dessous correspondent aux meilleures pratiques permettant la mise en œuvre de stratégies d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation relatives au RAG 4 – Gestion personnelle et relations sociales.

- Choisir un processus de prise de décisions ou de résolution de problèmes et encourager les élèves à l'utiliser et à mettre en pratique les étapes à suivre dans des situations de tous les jours.
- Faire des liens avec d'autres matières (p. ex., anglais, sciences humaines) dans la mesure du possible.

- Changer régulièrement les groupes, les équipes et les combinaisons de partenaires afin de promouvoir l'inclusion et le développement des habiletés interpersonnelles.
- Choisir des jeux et activités qui favorisent le partage, la coopération, l'esprit d'équipe et la compétition amicale.
- Promouvoir l'esprit sportif plutôt que la victoire dans les jeux d'équipe.
- Être attentif à la configuration de la famille, aux accidents ou décès survenus dans la famille, et au type d'environnement familial des élèves lorsque l'on traite de sujets comme la perte et le deuil, l'image de soi, le poids corporel et l'estime de soi.

Lignes directrices pour le RAG 5 – Habitudes de vie saines

 *L'élève doit être capable de prendre des décisions éclairées pour maintenir un mode de vie sain, notamment en ce qui concerne les habitudes personnelles liées à la santé, l'activité physique, la nutrition, le tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie et la sexualité.*

Lignes directrices sur la mise en œuvre

Les lignes directrices ci-dessous correspondent aux meilleures pratiques dans les activités d'apprentissage relatives au RAG 5 – Habitudes de vie saines.

- Utiliser le document *Bien manger avec le Guide alimentaire canadien* (Santé Canada), mais ce n'est pas la seule ressource qui peut être utile; il ne s'agit pas non plus de dénigrer les autres approches ou guides utilisés en nutrition dans les autres cultures ou les régimes alimentaires spéciaux.
- Vérifier auprès de l'administration concernant la politique locale applicable à l'enseignement du contenu potentiellement délicat relié à la sécurité personnelle, à l'exploitation sexuelle, à la prévention de l'usage et de l'abus de substances ainsi qu'à la sexualité; fournir des options parentales avant la mise en œuvre, au besoin.
- Être attentif concernant la configuration de la famille, les questions de classification par sexe, les croyances religieuses et morales, la maladie ou le décès de membres de la famille ou d'amis, et les conditions de vie familiale.
- Fournir aux parents des renseignements concernant les activités d'apprentissage, s'il y a lieu.
- Faire preuve de délicatesse concernant les questions de taille et de poids, les régimes alimentaires avec restrictions ou spéciaux, et la disponibilité ou l'accès à des aliments sains lorsqu'on parle d'habitudes alimentaires saines et de l'image positive de soi.
- Suivre les lignes directrices en vigueur de l'école et de la division scolaire concernant des facteurs tels que l'étendue et la portée du contenu du programme, la communication avec les parents et les ressources d'apprentissage visant l'obtention des résultats d'apprentissage chez les élèves relativement à la sécurité personnelle, à la consommation de substances et à la prévention de la toxicomanie ainsi qu'à la sexualité humaine.

- Présenter des renseignements sur la santé sexuelle selon une approche positive et précise, compte tenu du niveau de développement des élèves (p. ex., faire des liens curriculaires avec le programme de biologie de 11^e année, les sujets d'actualité en sciences [11^e année] et les sciences familiales).

Planification pour les élèves ayant des besoins spéciaux

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba s'est engagé à favoriser l'inclusion de tous les élèves. L'inclusion est une façon de penser et d'agir qui permet à toutes les personnes de se sentir acceptées, valorisées et en sécurité. Une collectivité inclusive évolue consciemment afin de répondre aux besoins changeants de ses membres. Grâce à la reconnaissance et au soutien, une communauté inclusive permet une participation significative et un accès égal aux bienfaits liés au civisme.

Le programme d'études d'ÉP-ÉS peut contribuer à la responsabilisation, au civisme et au bien-être collectif et personnel grâce à la participation à des activités physiques. Tous les élèves, y compris ceux qui ont des besoins spéciaux, ont la chance de développer les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour maintenir des habitudes de vie saines intégrant l'activité physique.

L'inclusivité en éducation physique et éducation à la santé reconnaît la valeur inhérente de chaque élève, le droit de prendre des risques et de faire des erreurs, la nécessité d'une certaine indépendance et de l'auto-détermination, ainsi que le droit de choisir. Un programme d'ÉP-ÉS inclusif :

- s'adresse à tous les élèves;
- utilise le programme provincial d'ÉP-ÉS comme point de départ;
- respecte les besoins et les intérêts individuels des élèves en matière d'apprentissage;
- garde les élèves actifs dans la mesure du possible puisque l'inactivité peut entraîner des problèmes de comportement;
- signifie planifier et collaborer avec les autres;
- fournit un large éventail d'expériences et d'aides pour l'apprentissage et l'évaluation;
- requiert la planification de la disponibilité du matériel nécessaire pour apporter des modifications en fonction des diverses activités et des élèves;
- tient compte du continuum de matériel pédagogique pour les élèves ayant un plan d'éducation personnalisé (PEP);
- personnalise les activités d'apprentissage nécessaires;
- établit des attentes réalistes et stimulantes;
- simplifie les règles et rend les conséquences immédiates;
- fournit de l'aide seulement dans la mesure requise;

- respecte et favorise un degré de risque et une gamme de choix, en gardant à l'esprit le fait que souvent les élèves ne veulent pas prendre des risques.

Voir les outils de planification à l'annexe G : Outils de planification et formulaires communs.

Pour plus de détails sur la planification en vue de l'inclusion, consulter l'annexe C : Programmation pour les élèves ayant des besoins spéciaux dans *Éducation physique et Éducation à la santé Secondaire 1 et Secondaire 2, Programme d'études : Document de mise en œuvre* (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba).

Créer un environnement d'apprentissage favorable à l'enseignement d'un contenu potentiellement délicat

Lorsqu'on enseigne une matière à contenu potentiellement délicat, il est essentiel de créer un milieu d'apprentissage sécuritaire et favorable, inclusif, stimulant, bienveillant, engageant et interactif, qui permet aux élèves de se sentir à l'aise pour partager leurs idées et opinions et participer aux activités et aux discussions s'ils le désirent. L'établissement de règles de base ou de consignes pour la classe aide à fournir un environnement sûr et favorable et à éviter les situations inconfortables ou embarrassantes pour l'enseignant ou les élèves.

Pour faire des choix éclairés, les élèves ont besoin de renseignements récents et exacts et d'un large éventail de ressources d'apprentissage. Ils ont besoin non seulement d'avoir accès à l'information, mais aussi d'apprendre comment l'interpréter et comment prendre des décisions responsables au sujet de la pertinence des renseignements à leur disposition. En apprenant de quelle façon évaluer les multiples perspectives, à forger leur propre opinion et à préciser leurs valeurs personnelles, les élèves développent des habiletés de vie qui favorisent leur indépendance et encouragent le respect de soi et des autres.

Étant donné la nature délicate du contenu discuté en classe, il est possible que des élèves révèlent des informations personnelles. On recommande à l'enseignant d'écouter ce que l'élève a à dire et de lui parler ensuite en particulier. Des indices communs de mauvais traitements et de négligence sont mentionnés dans la section Vue d'ensemble du document *Éducation physique et Éducation à la santé Secondaire 1 et Secondaire 2, Programme d'études : Document de mise en œuvre*. L'enseignant doit connaître la politique locale concernant la protection contre la violence et la négligence envers les enfants.

Lignes directrices suggérées

Conformément au document *La sexualité : Une ressource pour Éducation physique et Éducation à la santé de secondaire 1 et secondaire 2* (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, p. 5-6), les lignes directrices ci-dessous comprennent des recommandations pour la création d'un environnement d'apprentissage sécuritaire et favorable.

- Fournir un espace physique qui aide les élèves à se sentir confortables et en sécurité, et disposer les sièges de manière à favoriser la discussion.
- Aménager les classes pour filles et garçons séparément ou ensemble; toutefois, il est important que les filles et les garçons reçoivent de l'information concernant les deux sexes.
- S'assurer que les élèves ont à leur disposition l'information sur les ressources et de l'aide, ou qu'ils peuvent y avoir accès facilement, en tenant compte des besoins en matière de confidentialité ou d'anonymat.
- S'efforcer d'éviter les situations difficiles en amenant les élèves à élaborer et à afficher les règles de base, et réviser ces règles avant de commencer chaque leçon (voir les règles de base suggérées).
- Respecter la confidentialité, sauf lorsque la divulgation de cette information est requise par la loi (p. ex., la violence faite aux enfants, les problèmes liés à la protection, l'abus sexuel, les situations dangereuses).
- Être prêt à obtenir des réactions diverses d'adolescents relativement au matériel sexuel (p. ex., niveau d'intérêt, sarcasmes, fou rire, embarras, timidité, vantardise, moqueries).
- Être au fait des attitudes et comportements caractéristiques des élèves à l'adolescence (intérêt dans les choses liées au sexe, sous-entendus à caractère sexuel, flirt, conversations avec contenu sexuel explicite, blagues sur le sexe, interactions affectueuses et intimes).
- Consulter les parents, les conseillers ou des professionnels parmi ses collègues si les élèves affichent des comportements avertisseurs (p. ex., préoccupation/anxiété face aux questions sexuelles, intérêt dans la pornographie, agression sexuelle/obscénités, graffitis à caractère sexuel, embarras chez les autres causés par certains gestes/paroles à contenu sexuel, intrusion dans l'espace personnel des autres, un seul cas de voyeurisme ou d'exhibitionnisme).
- Faire preuve de compréhension pour les élèves qui proviennent de milieux divers (sur le plan culturel, religieux, moral) et qui ont vécu diverses expériences liées au sexe (p. ex., cas d'ITS, victimes ou coupables d'actes sexuels répréhensibles, adolescents avec enfants).

RÈGLES DE BASE SUGGÉRÉES

- Chaque personne a le droit de ne pas participer à des activités ou de ne pas répondre à des questions avec lesquelles elle ne se sent pas à l'aise.
- Il est normal de se sentir embarrassé parfois ou de ne pas savoir la réponse à tout.
- L'opinion de toute personne doit être respectée.
- Toutes les questions doivent être abordées de façon appropriée.
- Être discret au sujet des discussions menées en classe (p. ex., pas de commérages).
- On ne peut pas utiliser des noms de personnes ni poser des questions personnelles.
- Il faut parler pour soi-même; utiliser des messages au « Je » pour exprimer des opinions ou des sentiments.
- Respecter les différences chez les autres.

Conseils aux enseignants

Tenez compte des conseils suivants avant d'aborder en classe des sujets liés à la santé en matière de sexualité.

- Vérifier auprès de l'administration les modalités et politiques de l'école et de la division avant la mise en œuvre.
- Chercher à accéder à un mentor ou à de la formation à l'intention des enseignants soutenue par l'école ou la division, au besoin.
- Organiser des séances d'enseignement en équipe (au moins un homme et une femme, si possible) de manière à ce que les élèves se sentent plus à l'aise.
- Inviter des personnes qualifiées de la collectivité (une infirmière de la santé publique, un médecin, un leader de la santé communautaire, un chef religieux, etc.) à venir aider en classe (avec l'approbation de l'administration).
- Parler avec les élèves de l'importance de s'informer sur la santé en matière de sexualité et de procréation.
- Reconnaître, si c'est le cas, qu'on se sent embarrassé à l'idée de parler de sujets relatifs à la santé en matière de sexualité, de manière à ce que tous (enseignant et élèves) se sentent plus à l'aise.
- Être prêts à chercher de l'information pour répondre aux thèmes ou aux questions soulevés par les élèves.
- Savoir à quel moment et vers qui envoyer les élèves qui ont besoin d'aide.
- Déterminer ce que les élèves savent et veulent savoir au moment d'entamer un sujet ou une leçon.
- Établir des règles de base dès la première leçon et les appliquer uniformément pour maintenir une atmosphère respectueuse et sécuritaire en classe.
- Dans les leçons, insister sur les valeurs universelles, en particulier l'honnêteté et le respect des droits et des sentiments des autres.
- Ne pas permettre aux élèves de se moquer des opinions de leurs camarades ou de les rabaisser.
- Présenter l'information de manière impartiale, en évitant tout jugement, et faire en sorte d'aider les élèves à acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes qui leur permettront de prendre des décisions favorables à leur santé.
- Parler des sujets et répondre aux questions en utilisant des énoncés factuels plutôt que des énoncés de valeur

Exemples d'énoncés de valeur :

- Trop de jeunes ont des rapports sexuels.
- Les gens ne devraient pas être gais ou lesbiennes.

Exemples d'énoncés factuels :

- Certains jeunes ont des rapports sexuels.
- Certains jeunes sont gais ou lesbiennes.

- Rappeler aux élèves que les questions fondées sur des valeurs sont personnelles et influencées par la famille, les amis, l'école, les médias, la culture et la religion, et les encourager à parler de ces questions avec leurs parents.
- Encourager les élèves à étayer leurs points de vue en fonction de leurs valeurs et de leurs croyances. Leur rappeler toutefois que les comportements doivent être conformes aux lois du pays.

- Faire référence aux lois canadiennes si des discussions portent sur des thèmes controversés ou émotionnels. Dans les débats touchant les droits de la personne, rappeler aux élèves qu'il est illégal de faire preuve de discrimination en fonction du sexe, de la culture, de la religion, de l'orientation sexuelle, etc.
- Utiliser des termes et des définitions exactes (pas de l'argot) pour parler de sujets liés à la santé en matière de sexualité.
- Employer des termes neutres incluant les deux sexes, comme « partenaire » au lieu de « copain » ou « amie de cœur ».
- Utiliser des techniques d'amorce et faire preuve d'humour pour mettre les élèves à l'aise.
- Être attentif à la communication non verbale.
- Jouer « l'avocat du diable », au besoin, pour que soit présentée toute une gamme d'opinions.
- Pendant les discussions en classe sur des sujets difficiles, utiliser des scénarios convenant à l'âge des élèves plutôt que des exemples personnels ou particuliers à la classe.
- Encourager les élèves à poser des questions et à utiliser la stratégie de la boîte à questions. Voir le document *La sexualité : Une ressource pour Éducation physique et Éducation à la santé de secondaire 1 et secondaire 2* (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, p. 7).

Référence : Fédération pour le planning des naissances du Canada. *Au-delà des naissances : Guide-ressources sur l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive*, Ottawa (Ont.), Fédération pour le planning des naissances du Canada, 2001. p. 19-26.

Planification annuelle ou semestrielle

Avant d'élaborer un plan annuel pour les élèves de 11^e et de 12^e années, l'école doit décider du type de modèle de prestation (c.-à-d., le pourcentage de temps EN-classe et HORS-classe) à utiliser. Ces décisions détermineront le type d'organisation, le rythme d'enseignement et l'orientation de l'enseignement du programme. Par la suite, la préparation comprend une planification à long terme (annuelle/semestrielle), qui inclut les procédures d'évaluation et de communication des résultats, et la planification à court terme (planification d'unités, de leçons).

NOTE

Ces suggestions pour la planification annuelle ou semestrielle ont été conçues pour un modèle de prestation EN-classe. Certains renseignements fournis ne peuvent pas être appliqués au modèle de prestation HORS-classe.

Un plan annuel ou semestriel définit les activités d'apprentissage grâce auxquelles l'élève pourra obtenir les résultats d'apprentissage généraux et spécifiques attendus. La planification annuelle ou semestrielle fournit des orientations et des cibles d'apprentissage, mais elle doit être flexible et laisser une certaine latitude pour apporter des adaptations afin de tenir compte des besoins de l'élève relatifs à l'apprentissage et/ou d'autres exigences du programme d'études.

Les activités d'apprentissage peuvent être structurées de diverses façons (notamment par : résultat d'apprentissage général, module, catégorie d'activités physiques, thème lié aux habiletés) pour s'assurer que tous les résultats d'apprentissage de l'élève sont pris en compte dans l'année ou le semestre.

Voici quelques suggestions pour la préparation d'un plan annuel ou semestriel :

- Déterminer, pour chaque groupe d'élèves, le nombre de périodes de cours d'éducation physique et d'éducation à la santé que compte l'année ou le semestre en fonction du nombre de jours par cycle, semaine, mois et session, en prenant en considération le nombre de jours de congé, de journées pédagogiques ou d'autres engagements.
- Déterminer les ressources disponibles (p. ex. matériel, installations dans l'école et la communauté, expertise des enseignants, livres, logiciels, matériel pour l'élève, aides visuelles).
- Établir des blocs de temps (nombre de cours) et des unités, modules, thèmes d'enseignement pour l'obtention des résultats d'apprentissage de l'élève à chaque niveau en fonction des périodes visées par les bulletins scolaires.
- Choisir un organisateur pour s'assurer que tous les résultats d'apprentissage sont abordés dans l'année ou le semestre. (Voir un exemple d'un outil de planification sur le site Web d'ÉP-ÉS au : <www.edu.gov.mb.ca/frpub/ped/epes/outil/outil.xls>).

Les modalités d'évaluation et de transmission des résultats sont déterminées localement et représentent un volet important de la planification annuelle ou semestrielle globale. Les plans doivent présenter des renseignements sur les périodes visées par les bulletins, les attentes, les critères de rendement et un système de pointage ou code qui indique les progrès et réalisations des élèves en ÉP-ÉS.

Au cours de l'élaboration du plan d'évaluation et de transmission des résultats en ÉP-ÉS, on doit tenir compte des considérations suivantes :

- S'informer des dates auxquelles les bulletins doivent être remis aux parents et du système de pointage ou de codes utilisé par l'école.
- Élaborer un calendrier personnel en vue de la préparation des renseignements à rendre pour les bulletins.
- Établir, en collaboration avec ses collègues, la façon dont les résultats en ÉP-ÉS doivent être transmis (p. ex., modalités pour le partage des données lorsqu'il y a plus d'un enseignant chargé du programme et de l'évaluation en ÉP-ÉS).
- Déterminer comment communiquer ces renseignements aux élèves et aux parents de façon continue.
- Déterminer les composantes du système de transmission des résultats (p. ex. connaissances, habiletés et attitudes pour chaque résultat d'apprentissage général).

Planification d'unités

Un plan d'unité d'enseignement comporte diverses stratégies d'apprentissage et d'enseignement qui, ensemble, permettent de traiter un ou plusieurs résultats

d'apprentissage généraux ou spécifiques, domaines, sous-domaines, habiletés, thèmes, sujets ou catégories d'activités physiques. Une unité bien planifiée doit suivre une approche intégrée et permettre d'établir des liens curriculaires.

La planification d'unité doit tenir compte des facteurs ci-dessous :

- Élaborer un plan en ayant en tête sa finalité (en d'autres termes, « Comment saurons-nous si l'élève a obtenu les résultats attendus? » ou « Quels sont les signes qui indiquent clairement que l'élève sait ce qu'il doit faire et est capable de le faire? »).
- Examiner les résultats d'apprentissage spécifiques pour chaque niveau et choisir des ensembles de résultats d'apprentissage qui sont reliés et peuvent être évalués au moyen d'une ou deux activités ou tâches de rendement finales.
- Déterminer les « questions essentielles » prédominantes qui définissent l'essence de ce que les élèves apprendront en fonction des regroupements de résultats d'apprentissage.
- Indiquer des critères de rendement correspondants, des stratégies d'apprentissage et d'enseignement et des ressources d'apprentissage utiles qui appuient une approche intégrée et exhaustive de programmation.
- Choisir des stratégies d'apprentissage et d'enseignement qui sont appropriées au niveau de développement de l'élève et qui favorisent un apprentissage actif et interactif.
- Garder un équilibre dans le programme en choisissant une variété d'activités d'apprentissage (voir les Catégories d'activités physiques à l'annexe G : Outils de planification et formulaires communs) et de stratégies pour un enseignement différentiel.
- Indiquer des méthodes d'intégration aux autres matières et faire des liens curriculaires, dans la mesure du possible.

Planification de leçons

Dans la planification de chaque leçon, il convient de considérer les éléments ci-dessous :

- Indiquer les résultats d'apprentissage généraux et spécifiques visés.
- Énoncer les besoins d'apprentissage des élèves.
- Choisir des stratégies d'apprentissage et d'enseignement qui aident les élèves à activer, à acquérir et à appliquer des connaissances, des habiletés et des attitudes.
- Évaluer l'espace ou le local et le matériel nécessaire pour la leçon et vérifier au préalable les éléments relatifs à la sécurité et s'il y a suffisamment de pièces d'équipement.
- Planifier l'organisation de la classe et les changements de formation de façon à éviter de perdre du temps lors des transitions.
- Établir des mots-clés ou des signaux qui contribuent au développement de la compréhension de l'élève.
- Repérer des façons de faire des liens entre tous les résultats d'apprentissage généraux et avec d'autres matières scolaires.

- Recenser des stratégies et des instruments d'évaluation qui serviront à déterminer le rythme et la portée de l'apprentissage de chaque élève.
- Inclure des défis, des modifications, des adaptations ou des aménagements pour les élèves ayant des besoins, des habiletés ou des talents spéciaux, d'après les profils d'élèves préparés par l'équipe.

Un modèle de plan de leçon pour les élèves de 11^e et de 12^e années est inclus à l'annexe G : Outils de planification et formulaires communs. Voir également les outils de planification d'ÉP-ÉS en ligne au <www.edu.gov.mb.ca/frpub/ped/epes/S1-S2/pdf/appendices.pdf> (Appendices D à F).

Partie B : Planification de l'évaluation

L'évaluation comprend la collecte de renseignements ou de données sur le rendement de l'élève en rapport avec les résultats d'apprentissage en vue d'aider à la planification et à la communication futures des progrès et réalisations de l'élève. On encourage l'enseignant à faire participer les élèves au processus et à s'assurer qu'ils connaissent bien les attentes et les critères d'évaluation de rendement.

Les étapes de planification ci-dessous pour la conception ou la planification de stratégies d'évaluation sont énoncées dans le *Cadre* (voir l'annexe A : Mesure, évaluation et transmission de renseignements sur le progrès et le rendement des élèves, page 207) :

- Déterminer ce que les élèves sont censés savoir, accomplir et estimer (c.-à-d., choisir un résultat d'apprentissage spécifique, un ensemble de résultats ou des indicateurs d'attitudes qu'on évaluera).
- Déterminer la performance attendue ou le produit désiré et ses éléments (c.-à-d., déterminer les caractéristiques clés).
- Identifier les critères ou les indicateurs de rendement qui permettront de déterminer à quel point l'élève a atteint les objectifs d'apprentissage spécifiques (c.-à-d., comment savoir si l'élève a atteint les résultats attendus).
- Choisir une méthode ou un instrument d'évaluation qui permet de recueillir des renseignements portant sur des résultats d'apprentissage spécifiques (p. ex., évaluation de la performance, mesure authentique, fiches anecdotiques, grilles d'observation, échelles d'appréciation, barèmes d'évaluation).
- Choisir une expérience d'apprentissage appropriée permettant d'observer et de mesurer le rendement (p. ex., jeu, journal de l'élève, portfolio, projet de recherche).
- Décider qui évaluera la performance (p. ex., l'enseignant, les pairs, l'élève ou autre).
- Décider des stratégies de mise en œuvre en tenant compte des facteurs pertinents (p. ex., le temps requis pour faire les activités d'apprentissage, l'organisation de la classe, la méthode de documentation des résultats).
- Décider comment ces renseignements seront utilisés (c.-à-d., évaluation formative, sommative ou diagnostique) et qui seront les destinataires cibles (c.-à-d., l'élève, l'enseignant, le parent, l'administrateur, le public).

Pour obtenir d'autres renseignements sur l'évaluation et la communication des résultats pour les élèves de 11^e année, voir la Vue d'ensemble du programme d'ÉP-ÉS de 11^e année,

Modes de vie actifs et sains. Voir également l'annexe F : Exemples d'outils d'évaluation et listes de vérification.

Partie C : Planification supplémentaire

L'enseignant trouvera ci-dessous d'autres suggestions à considérer dans la planification de la mise en œuvre du programme d'ÉP-ÉS (Tenoschok, p. 32) :

- Élaborer un *plan d'urgence* pour des situations comme un incendie, une maladie imprévue ou un accident où l'on est soi-même impliqué, ou impliquant d'autres personnes. Inclure des renseignements tels que l'emplacement des sorties en cas d'urgence, les listes d'élèves de chaque classe, le nom des capitaines de classes, les règles de sécurité, l'organisation de la classe et les modalités de gestion, les plans de leçons pour un suppléant éventuel en cas d'absence imprévue due à une maladie ou à une situation d'urgence.
- Élaborer des *plans de leçons alternatifs* pour les situations où le mauvais temps peut empêcher le groupe d'aller à l'extérieur, ou lorsque le gymnase est utilisé à d'autres fins.
- Établir un *plan de gestion médicale* comprenant un processus qui permet d'être constamment informé de la condition médicale des élèves (p. ex., plan de soins de santé de l'élève); les règles à suivre ou d'autres stratégies pour les élèves qui ne peuvent pas participer aux activités physiques en raison de maladie ou de blessures; des procédures médicales à utiliser en cas de blessure ou d'accident.
- Élaborer, de concert avec le personnel de l'école, un plan d'éducation personnalisé (PEP) pour les élèves ayant des besoins spéciaux, et apporter des modifications, des adaptations et des aménagements au besoin. (Voir la section Programmation pour les élèves ayant des besoins spéciaux, dans les pages précédentes. Consulter également l'annexe C du document *Éducation physique et Éducation à la santé Secondaire 1 et Secondaire 2, Programmation pour les élèves ayant des besoins spéciaux.*)
- Établir un *plan d'inspection de sécurité* pour la vérification des installations et du matériel, et déterminer la marche à suivre pour les demandes de travaux d'entretien. (Consulter les *Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines, MPETA et al - AMEEP.*)
- Établir une *liste de contrôle de l'inventaire* et un *plan d'acquisition* pour les commandes de matériel et de fournitures. Élaborer le *plan d'acquisition* en fonction du budget et des priorités en matière de besoins et de matériel souhaité, et inclure une procédure pour remplir les bons de commande.
- Établir un *plan d'entreposage* pour assurer l'entreposage, l'entretien et l'usage adéquats du matériel, y compris les panneaux de signalisation nécessaires pour les activités à l'extérieur.
- Établir un *code de conduite* afin de promouvoir la sécurité dans les espaces consacrés à l'activité physique à l'école, y compris les terrains utilisés pour l'enseignement à l'extérieur.

- Élaborer, de concert avec le personnel de l'école, un *plan des événements spéciaux* (p. ex. activités intramurales, clubs, journées d'olympiades, « Gymnase en folie ») qui pourraient avoir lieu durant l'année.
- Élaborer une *liste de contrôle des activités hors de l'école* (Hanna et Hanna), en conformité avec les politiques de l'école ou de la division scolaire. Consulter le document *Manitoba sans danger pour les jeunes* (Hanna, Quest Research and Consulting Inc., et YouthSafe Outdoors).
- Définir les *responsabilités des suppléants*, en conformité avec les politiques de l'école ou de la division scolaire.
- Déterminer des façons de favoriser des habitudes de vie saines intégrant l'activité physique chez tous les élèves grâce à un *plan de promotion de la santé à l'école* qui encourage la participation des familles et de la collectivité et fournit des conseils pour une meilleure santé, des services de soutien et un environnement sans danger.